

Montréal, le 2 février 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2018-2019
Dossier de la Régie : R-4011-2017**

Pour faire suite aux informations fournies par les participants relativement à la planification de l'audience dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, à titre indicatif, le calendrier de l'audience qui débutera à **9 h, le 7 février 2018**, dans la salle Krieghoff dans ses bureaux à Montréal.

La Régie aura pris connaissance de la preuve écrite de tous les participants. Elle les invite donc à concentrer leur présentation orale sur les points importants et les conclusions recherchées.

La Régie s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience. Par exemple, certains intervenants pourraient être appelés à présenter leur preuve ou leur argumentation plus tôt ou plus tard que prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce qu'ils soient prêts à ce faire.

Le Régie tient également à souligner aux intervenants que, compte tenu de l'audition de témoins-experts anglophones, la livraison des notes sténographiques pour les journées du **7 au 9 février inclusivement sera retardée au lundi 12 février 2018**. La Régie invite donc les participants à prendre les dispositions requises lors de l'audition de ces derniers.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml